

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	42	53

Vote
A l'unanimité
Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 16/04/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER PATRICIA, DELENIN Christine, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GUILLOU Sylvie, HELLIAS Aline, JURATOVAC Maria, LUCZAK Daisy, PONSARDIN Catherine, RIBERT Nathalie, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, BISCUIT Laurent, BOUNICHOU Gauthier, CASSARD Philippe, DE VIENNE Tanguy, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, MOTTE Patrice, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VERHEYDEN Matthieu, VIOLETTE Jean-Luc, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JURATOVAC Maria (de M. CEDILLE Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVARD Nadine à Mme EMARRE Martine, JANKOWSKI Valérie à M. VIOLETTE Jean-Luc, KUBIAK Françoise à Mme HELLIAS Aline, LOPES Alexandra à Mme PONSARDIN Catherine, MAUGERE Marie à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, TAMATA-VARIN Marième à M. GERMAIN Jean-Luc, TORCOL Patricia à M. BELFIORE Élio, MM : GOMES Johan à M. GROSLEVIN Gilles, KARAR Franck à M. ROSSIGNEUX Gilles, PRIOUX Pierre-François à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : M. CEDILLE Nicolas

Absent(s) : MM : CHRISMENT Jérémie, LAGÜES-BAGET Yves

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_97 – Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal Crèche de Verneuil l'Etang

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1 et suivants,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que la CCBRC est en représentation-substitution dans le Syndicat Intercommunal de la Crèche de Verneuil l'Étang pour les communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Guignes, Saint-Méry et Yèbles

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants par commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

DESIGNE les représentants suivants au sein du Syndicat Intercommunal de la Crèche de Verneuil l'Étang :

		Prénom NOM
ANDREZEL	TITULAIRE	Candice BOYER
	TITULAIRE	Bruno REMOND
	SUPPLEANT	Béatrice CHABRAT
	SUPPLEANT	Alexandra ESNAULT
ARGENTIERES	TITULAIRE	Patrice SAINT-JALMES
	TITULAIRE	Pascale LESEINE
	SUPPLEANT	Loïc PORA
	SUPPLEANT	Illiona BAPT
BEAUVOIR	TITULAIRE	Patricia CASIER
	TITULAIRE	Christiane DAENES
	SUPPLEANT	Nathalie CANTAREL
	SUPPLEANT	Carly SCHWARTZ-DUPONT
CHAMPDEUIL	TITULAIRE	Thierry COCHARD

	TITULAIRE	Damien DOUTRELANT
	SUPPLEANT	Auréliе FONTELLE-LOMBARDO
	SUPPLEANT	Marine MARCHAND
CHAMPEAUX	TITULAIRE	Lyvia PROUVIER
	TITULAIRE	Valérie PRUD'HOMME
	SUPPLEANT	Emmanuelle TONNELIER
	SUPPLEANT	Stéphanie PASTOR
CHAUMES EN BRIE	TITULAIRE	Nathalie RIBERT
	TITULAIRE	Stéphanie DUMENIL
	SUPPLEANT	Sylvie RICHARD
	SUPPLEANT	Marie-Ange BAUER
GUIGNES	TITULAIRE	Anne-Laure LE MINOUX
	TITULAIRE	Hélène PASQUET
	SUPPLEANT	Ophélie MAAZA
	SUPPLEANT	Laurent BISCUIT
SAINT MERY	TITULAIRE	
	TITULAIRE	
	SUPPLEANT	
	SUPPLEANT	

YEBLES	TITULAIRE	Jean-Yves PERISSUTTI
	TITULAIRE	Marième TAMATA-VARIN
	SUPPLEANT	Nathalie SEMONSU
	SUPPLEANT	Gilles LAVERGNE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 23/04/2026
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr